



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement sans concours des magasiniers des bibliothèques, organisé par Sorbonne Université

Le président de Sorbonne Université,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°88-646 du 6 mai 1988 relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 des recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,


DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement sans concours de magasiniers des bibliothèques organisé par Sorbonne Université est composée ainsi qu'il suit :

François BOTTINI, président, Conservateur en chef des bibliothèques, Sorbonne Université, Paris
Renaud DELEMONTEZ, membre, Conservateur des bibliothèques, Université Paris Dauphine-PSL, Paris
Pascale PAUPLIN, membre, Conservatrice des bibliothèques, Sorbonne Université, Paris
Sarah FOSSE, membre, Ingénieure d'études de classe normale, Sorbonne Université, Paris
Virginie DE LAITRE, suppléante, Conservatrice en chef des bibliothèques, Sorbonne Université, Paris.

Article 2 : Le président de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 juin 2021



ANNE-MARIE TIEGÈS
Déléguée
de la Sorbonne Université
à la Sorbonne Université
Sorbonne Université
Sorbonne Université

Anne-Marie TIEGES